Fournir les photocopies des documents suivants (selon votre cas) :

FICHE A : DOSSIER FAMILLE

1. Photocopie Livret de famille (parents et enfant(s) concerné(s))
2. Photocopie du jugement de divorce ou décision de justice
3. Photocopie des attestations d'assurances (Responsabilité civile, scolaire et extrascolaire)
4. Photocopie facture de moins de trois mois
5. RIB

FICHE AE : Fiche ENFANT

- PHOTO OBLIGATOIRE
- Photocopie Carnet de santé de l'enfant (vaccins obligatoires à jour)

Si vous n'avez pas à fournir le DOSSIER FAMILLE (cf. Mémo) :

- Photocopie facture de moins de trois mois ou Si hébergement : fournir attestation sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que son justificatif de domicile récent.
- Photocopie des attestations d'assurances (Responsabilité civile, scolaire et extrascolaire)

FICHE B : Inscription Restaurant Scolaire

Si plusieurs enfants, à ne fournir qu'une fois :

- Attestations employeurs pour les deux parents ou le parent isolé, ou Kbis pour les auto-entrepreneurs.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT : seuls les dossiers COMPLETS et REMIS à un Agent du Service Enfance & Affaires Scolaires seront traités. L'agent procèdera en votre présence à l'acceptation du dossier d'inscription (sauf cas particulier). Prévoyez 10 minutes . Merci de votre compréhension. (cf. page 6 du Règlement du Service de Restauration Scolaire).Si vous rencontrez une difficulté particulière : Contactez le Service Enfance et Affaires Scolaires au 04.94.72.87.06. ou mail : familles@gareoult.fr

M E M O

Dossier complet à rendre au plus tard : le 25 juin 2018

Fiches nécessaires à l'inscription

⊆ Mon enfant a fréquenté la cantine durant l'année scolaire 2017/2018, je remplis uniquement :

FICHE ENFANT **AE**

\+ Inscription au Restaurant Scolaire **Fiche B**

★ ★ ★

⊆ j'ai déjà rempli un Dossier FAMILLE, MAIS ma situation a changé en cours d'année,

⊆ ou J'inscris mon enfant pour la 1ère fois, je remplis :

DOSSIER FAMILLE **A**

\+ FICHE ENFANT **AE**

\+ Inscription au Restaurant Scolaire **Fiche B**

Rappel : Le Règlement du Service de Restauration Scolaire est consultable sur le site internet de la Ville· gareoult·fr

Vous pouvez également le retirer auprès du Service Enfance et Affaires Scolaires en Mairie·

Mairie de Garéoult – Place de l'Eglise
Service Enfance et Affaires Scolaires
Tél· 04·94·72·87·06 – Courriel : familles@gareoult·fr